

Séance publique du 30 octobre 2000

Délibération n° 2000-5825

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Irigny

objet : **Rue des Hauts de Selettes - Cession d'une parcelle de terrain**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon se propose de céder une parcelle de terrain de 520 mètres carrés environ qui constituera un délaissé après la déviation de la rue des Hauts de Selettes à Irigny et déclassement dudit tronçon de voie, à monsieur Coriat, qui souhaite l'incorporer aux parcelles contiguës dont il se rend également propriétaire.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, cette cession interviendrait au prix de 60 000 F admis par les services fiscaux, et sous réserve du déclassement effectif de ladite parcelle ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 60 000 F en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 60 000 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,